

Fixer l'engagement quinquennal du Canada en matière de financement international de la lutte contre les changements climatiques pour la période 2026/27 à 2030/31 :

Une contribution ambitieuse et de bonne foi à la juste part du Canada

Coalition canadienne sur les changements climatiques et le développement (juin 2024)

Le temps presse pour faire face à une crise climatique incontrôlable, qui s'accompagne déjà d'un recul important et continu des progrès en matière de développement pour de nombreux pays à faible revenu et autres pays en développement touchés. On estime que plus de 600 millions de personnes vivent aujourd'hui dans des zones de plus en plus étendues où la chaleur extrême et l'insécurité alimentaire rendent la vie humaine de plus en plus insupportable. Le monde se trouve à un moment critique : un point de basculement où les mesures que nous prenons aujourd'hui détermineront la santé et la prospérité de la civilisation et des espèces pour les années à venir. Sans une augmentation significative du financement public de haute qualité pour le climat, il n'y a pas d'action climatique, ce qui engendrera des conséquences catastrophiques pour des milliards de personnes aujourd'hui et dans les générations futures.

En prenant un nouvel engagement en matière de financement climatique, le Canada a une occasion unique de renforcer son leadership et de rétablir la confiance avec celles et ceux qui sont le moins responsables des impacts croissants du changement climatique dans le monde. La Coalition canadienne sur le changement climatique et le développement (C4D) propose une feuille de route ambitieuse, de qualité et complète pour le nouvel engagement du Canada en matière de financement de la lutte contre le changement climatique pour la période 2026/27 à 2030/31.

Une promesse ambitieuse avec un financement supplémentaire

- 1. Tripler le financement bilatéral du Canada pour le climat.** En s'appuyant sur son engagement quinquennal actuel de 5,3 milliards de dollars pour le climat jusqu'en 2025/26, le Canada devrait tripler son financement bilatéral international pour le climat pour atteindre 15,9 milliards de dollars pour la période 2026/27 à 2030/31, cinq années cruciales pour maximiser l'action climatique à travers le monde.
- 2. Augmenter l'EAI dans le budget annuel d'un montant égal aux décaissements annuels du financement climatique.** Une promesse de 15,9 milliards de dollars doit s'accompagner d'un engagement ferme d'augmenter l'enveloppe annuelle de l'aide internationale (EAI) dans le budget fédéral d'un montant égal, au minimum, pour s'assurer que le financement climatique n'empiète pas sur d'autres priorités de développement importantes dans l'aide publique au développement (APD).
- 3. Accorder des financements nouveaux et supplémentaires pour la biodiversité.** Le Canada devrait continuer à soutenir la biodiversité et la nature dans le cadre de son financement du climat, tout en assurant un financement nouveau et supplémentaire à des fins principales de

biodiversité en dehors du financement du climat pour mettre en œuvre l'accord du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (KM-GBF).

4. **Accroître la transparence dans la budgétisation du financement climatique du Canada.** Afin de garantir une plus grande transparence et une plus grande responsabilité, le gouvernement devrait veiller à ce que les financements à des fins principales pour le climat et la biodiversité soient des postes budgétaires distincts dans l'enveloppe de l'aide internationale, séparés des budgets de l'APD destinés à d'autres fins. Le gouvernement devrait s'engager à publier une enveloppe d'aide internationale désagrégée dans son budget fédéral annuel, avec des projections sur cinq ans.
5. **Publier un cadre politique international détaillé sur le climat pour guider l'action climatique internationale.** L'engagement de 15,9 milliards de dollars en faveur du climat devrait être guidé par un cadre politique détaillé, tenant compte des leçons, des perspectives et de l'expérience de toutes les parties prenantes, définissant des priorités spécifiques, des modalités et des approches efficaces, pour la mise en œuvre et le suivi de l'engagement de 15,9 milliards de dollars.

Le présent cadre international pour une politique en matière de climat devrait s'appuyer sur des actions visant à ...

6. **Accroître et approfondir l'accent mis sur l'action climatique féministe qui soutient les plus pauvres et les plus vulnérables.** Les principes pertinents de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) devraient être intégrés dans le financement du Canada pour le climat et la biodiversité, en faisant une priorité de l'action climatique juste en termes de genre. Le Canada devrait s'efforcer d'atteindre les plus vulnérables dans le cadre de son financement du climat et de la biodiversité (pays à faible revenu, Petits États Insulaires en Développement, principe d'égalité des sexes, États fragiles ou touchés par un conflit), en leur apportant un soutien accru et des interventions ciblées, en particulier dans le cadre du financement de l'adaptation et des pertes et dommages, en déployant des outils fondés sur les besoins (tels que l'[Indice de vulnérabilité multidimensionnelle](#)), qui mesurent les vulnérabilités écologiques et économiques. A cet égard, il est important de :
 - a) **Établir une feuille de route claire pour des résultats transformateurs en matière d'égalité entre les hommes et les femmes** et veiller à ce que les projets aient des délais suffisamment longs pour atteindre ces résultats.
 - b) **Réaliser un changement transformateur en matière de genre dans son financement climatique en augmentant l'objectif principal des initiatives d'égalité des sexes à 10 %** dans le financement climatique du Canada, contre 1,9 % actuellement, où le Canada est en retard par rapport à d'autres donateurs tels que les Pays-Bas, l'Union européenne et la Suède en 2021.
 - c) **Renforcer le travail de transformation du genre en augmentant les investissements dans les organisations de défense des droits des femmes**, y compris leurs capacités d'engagement politique, mais aussi en promouvant la pollinisation croisée entre les féministes et le financement du climat aux niveaux bilatéral et multilatéral.
 - d) **Soutenir la collecte de données et de recherches ventilées par genre et par âge**, ainsi que la capacité des parties prenantes à remédier aux effets disproportionnés sur les femmes et

les filles. Il est important que le Canada évalue et rende compte de la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre de son financement climatique, afin de déterminer les domaines dans lesquels des investissements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

Le cadre politique international devrait ...

7. Fixer des objectifs distincts pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages.

L'allocation des 15,9 milliards de dollars promis devrait viser des parts respectives de 40 %, 40 % et 20 % pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages. L'obtention de parts égales pour l'atténuation et l'adaptation se traduirait par un triplement des fonds pour l'adaptation (à 6,36 milliards de dollars) et un doublement des fonds pour l'atténuation (à 6,36 milliards de dollars) par rapport aux niveaux de l'engagement actuel, ainsi que par une augmentation des fonds pour les pertes et dommages (à 3,18 milliards de dollars). Un financement solide pour les pertes et dommages ne devrait pas détourner les fonds nécessaires d'urgence pour l'adaptation. Une proportion réduite pour l'atténuation dans l'engagement de 15,9 milliards de dollars peut être complétée par des financements innovants, y compris des financements mixtes avec le secteur privé, y compris avec des groupes et des coopératives autochtones aux niveaux local et national.

8. Augmenter les subventions à au moins 60 % du financement bilatéral de la lutte contre les changements climatiques. Conformément aux augmentations recommandées par le C4D pour le financement de l'adaptation et des pertes et dommages, le Canada ne devrait utiliser que des subventions pour traiter l'adaptation et les pertes et dommages et, par conséquent, augmenter les subventions à au moins 60 % du financement climatique du Canada. Les prêts ne devraient être utilisés qu'en cas de besoin, par exemple pour des projets d'atténuation plus importants dans les pays à revenu intermédiaire, et ne devraient pas dépasser 40 % du financement bilatéral du Canada en faveur du climat.

9. Privilégier les canaux de distribution susceptibles d'atteindre les populations vulnérables, en conciliant les modalités à l'efficacité. Les canaux appropriés pour les investissements dans le financement climatique du Canada devraient être déterminés en fonction de leur capacité à répondre efficacement aux besoins et aux objectifs. Il est notamment important de :

a) S'engager de manière significative avec les peuples autochtones et les organisations autochtones nationales et régionales et les soutenir dans le cadre du financement climatique du Canada. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) devrait servir de cadre d'orientation pour l'engagement des peuples autochtones dans le financement climatique du Canada. L'accès direct au financement pour les projets proposés par les peuples autochtones contribue à l'agenda sur le climat et la nature

tout en renforçant leur droit à l'autodétermination et à l'autogouvernance. La gouvernance participative et l'octroi de subventions devraient être privilégiés pour la co-conception des futurs programmes avec les peuples autochtones, ainsi que pour l'évaluation des besoins, le suivi et l'évaluation des projets autochtones, afin de s'assurer que les activités mises en œuvre sont pertinentes et appropriées au regard de la vision du monde, de la culture et du bien-être de la communauté.

- b) Favoriser les partenariats et l'expertise des OSC en s'engageant à financer 20 % de l'engagement quinquennal du Canada en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques par l'intermédiaire des OSC dans le contexte d'une augmentation de l'engagement (contre environ 17 % actuellement).** Ce soutien devrait inclure un financement direct des Organisations de la Société Civile (OSC) du Canada et des pays en développement pour répondre aux besoins en matière de climat, de biodiversité et de solutions fondées sur la nature, ainsi qu'un soutien à l'accréditation des OSC pour le financement multilatéral à ces fins. Le financement par l'intermédiaire des OSC devrait être à long terme (avec un minimum de cinq ans et de préférence dix), flexible et accordé uniquement sous forme de subventions, et non de contributions (qui comportent de lourdes exigences en matière de rapports et limitent la flexibilité, ce qui rend la programmation réactive et adaptative plus difficile).
- c) Promouvoir l'inclusion des jeunes dans les processus de prise de décision** concernant le climat, depuis les interventions communautaires jusqu'aux accords de la CCNUCC, et investir dans le renforcement de la capacité des jeunes à défendre la justice climatique et à en être des agents de changement, ainsi qu'à prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques.
- d) Fournir sa juste part de financement et travailler à l'amélioration de l'efficacité des initiatives multilatérales clés** telles que le Fonds vert pour le climat, le nouveau Fonds pour les pertes et dommages, le Fonds pour les pays les moins avancés, le Fonds d'adaptation et d'autres initiatives multilatérales en mettant l'accent sur le travail avec les plus vulnérables, en accord avec les principes de l'assistance féministe, la justice climatique et les priorités nationales (selon les plans nationaux d'adaptation et contributions déterminées au niveau national).
- e) Mobiliser les financements du secteur privé pour les actions en faveur du climat et de la biodiversité en s'appuyant sur les principes des droits de la personne**, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les Principes de Kampala pour un engagement efficace du secteur privé dans la coopération au développement et les Principes et orientations du Comité d'Assistance au Développement de l'OCDE pour le financement mixte, auxquels le Canada a souscrit, et en les évaluant. En outre, le Canada devrait évaluer les instruments de financement privé qu'il mobilise et en rendre compte en se référant explicitement aux cadres susmentionnés, en documentant clairement les résultats et en établissant des mécanismes de responsabilisation pour les acteurs privés.

10. Veiller à ce que les secteurs et les zones géographiques prioritaires soient déterminés par la demande et s'alignent sur les politiques nationales. Le financement du Canada pour le climat et

la biodiversité devrait être flexible pour répondre aux besoins les plus importants et aux priorités déterminées par la demande, avec un soutien ciblé grâce à des approches holistiques et spécifiques au contexte, y compris des actions dans les secteurs prioritaires tels que la santé, l'agriculture et l'eau, mais aussi des interventions transversales qui permettent l'action climatique, par exemple grâce à des investissements dans l'éducation, la défense des intérêts et le renforcement des services climatologiques. Le financement du Canada en matière de climat et de biodiversité devrait également:

- a) **Être guidé par les priorités des pays en développement**, décrites dans les PAN (plans nationaux d'adaptation), les CDN (contributions déterminées au niveau national) et les SDLT (stratégies de développement à faible émission à long terme).
- b) **S'inspirer d'un cadre adapté aux besoins des enfants**, qui tient compte des risques particuliers et accrus auxquels ils sont confrontés en raison des changements climatiques.
- c) **Suivre et rendre compte régulièrement des progrès réalisés dans ses domaines prioritaires.**